

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 73 43 19 45
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-du-
rable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2025-ARA-AUPP-01567

N° Garance : 2025-012726

Intitulé du projet : révision de la carte communale

Localisation : commune de Saint-André-de-Cruzières dans le département de l'Ardèche

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 21/02/2025

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 21/05/2025 et sera disponible sur le site de la MRAE : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html**

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.